

Conseil Municipal du 5 Août 2004

L'an deux mil quatre, le cinq août,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 28 juillet 2004

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND.

Absents excusés : Bruno CAZZARO, Alain MONNOT

Secrétaire de séance : Anne BLONDEAU

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Affaires Financières

Ø Montant de la Redevance pollution au 1/7/04

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2004, votant les tarifs de l'eau au 1^{er} juillet 2004. Il expose que le tarif de la redevance pollution Agence de l'Eau avait été votée de manière identique à l'an dernier, mais que depuis l'organisme nous a notifié une augmentation de celle-ci. Par conséquent, il propose de corriger ce tarif conformément à celui notifié par l'Agence de l'Eau soit 0.26€/m³ au lieu de 0.24€/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le tarif de la redevance pollution Agence de l'Eau à 0.26€/m³.

II) Travaux

Ø Demande de subvention réfection voirie – chemin du "Vieux Frêne" (correction)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2004, sollicitant l'aide du Conseil Général pour le financement des travaux de réfection du chemin du "Vieux Frêne" d'un montant de 20.553,80€HT. Après vérification sur le terrain, il s'avère que le métré utilisé pour la consultation était légèrement inférieur à la réalité. Par conséquent, le montant des travaux s'élève désormais à 22.362,40€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander la correction du dossier de demande d'aide financière envoyé au Conseil Général pour les travaux de réfection du chemin du "Vieux Frêne".

Ø Demande de subvention réfection voirie – chemin des "Places"

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2004, sollicitant l'aide du Conseil Général pour le financement des travaux de réfection du chemin "Rieux et Chavanu" d'un montant de 7.903,50€HT. Après vérification, il s'avère que le nom du chemin concerné est erroné est que le nom correct est chemin des "Places".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement des travaux de réfection du chemin des "Places".

Ø Demande de subvention réfection voirie – route des "Établissements"

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux de réfection de la route des "Établissements" s'élève à 21.862,50€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement des travaux de réfection de la route des "Établissements".

Ø Demande de subvention pour travaux sylvicoles 2004

Monsieur le Maire présente un devis de l'ONF concernant les travaux sylvicoles 2004 à effectuer s'élevant à 4.864,96€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional pour le financement des travaux sylvicoles 2004.

Ø Demande de subvention acquisition chaînes pour camion de déneigement Mercedes

Monsieur le Maire présente un devis de 1.692,50€HT pour l'achat de chaînes pour le camion Mercedes qui sert au déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement de l'achat de cette paire de chaînes.

III) Administration Générale

Ø Adhésion de Arandon, Saint Michel de Saint Geoirs et Saint Pierre d'Entremont au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du SDMEA en date du 22 juin 2004, donnant son accord à l'adhésion au SMDEA aux communes d'Arandon, S^t Michel de S^t Geoirs et S^t Pierre d'Entremont suite aux demandes de celles-ci. Il précise que les collectivités membres du SMDEA doivent, conformément aux statuts du syndicat, se prononcer expressément sur l'adhésion de tout nouveau membre intéressé et ce dans un délai de 2 mois à compter du 26 juin 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Û Vu les statuts du SMDEA

Û Vu les demande d'adhésion des communes d'Arandon, S^t Michel de S^t Geoirs et S^t Pierre d'Entremont, transmise par le Président du Syndicat, de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de Château Bernard.

V) Questions diverses

Ø Décorations de Noël

Monsieur PLUMEJAUD informe l'assemblée que la commande de la 2^{ème} tranche d'achat d'illuminations a été passée.

Ø CSI (Centre de Soins Infirmiers)

Monsieur le Maire rappelle que le CSI a ouvert ses portes le 2 août dernier.

Ø Carrefour des Margains

Un projet complété a été soumis à la DDE et validé par eux. Il sera présenté en détail pour adoption au prochain conseil.

Ø Aménagement de la Gare haute du Funiculaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet avance grâce à la candidature d'une personne qui aimerait y installer un atelier de poterie (expo, vente, stage...). À suivre.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 9 Septembre 2004 à 20h30.***

(Préparation le Jeudi 2 Septembre 2004 à 20h30, à confirmer)

La séance est levée à 21h00.